

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01225 Numéro SIREN : 493 073 373 Nom ou dénomination : A.MTEC AUDIT
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt 13859

A.MTEC AUDIT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500 000.00 € ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE

Siège social : 10 rue DE BELLINIERE BP 10006 LE 26 OCT. 2020

49801 TRELAZE CEDEX 1

493 073 373 RCS ANGERS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, s'élevant à **124 646.12 €**, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Un résultat de | 124 646.12 € |
| - Une somme de | 105 000.00 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, | |
| un montant de | 21.00 € |
| - et le solde, soit | 19 646.12 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 21.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 octobre 2020, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2018

- | | |
|---|--------------|
| - Dividende global distribué : | 102 500.00 € |
| soit, par titre : | 20.50 € |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 20.50 € |
| Montant global non éligible à l'abattement de 40% : | 102 479.50 € |

Exercice : 31/12/2017

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - Dividende global distribué : | 0.00 € |
|--------------------------------------|--------|



- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	20.50 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	102 479.50 €

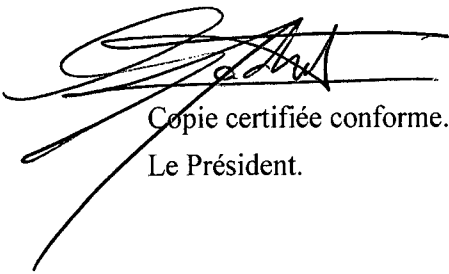
Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	0.00 €
--------------------------------------	--------

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	145 000.00 €
soit, par titre :	29.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	29.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	144 971.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Copie certifiée conforme.
Le Président.

A.MTEC AUDIT

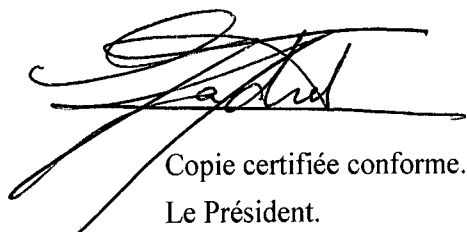
Société Par Actions Simplifiée au capital de 500 000.00 €

Siège social : 10 rue DE BELLINIÈRE BP 10006

49801 TRELAZE CEDEX 1

493 073 373 RCS ANGERS

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



Copie certifiée conforme.
Le Président.

Désignation de l'entreprise : SAS A.MTEC AUDIT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 RUE DE BELLINIÈRE

49800 TRELAZE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 49307337300018

Néant ☐

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 9		N-1 13 11 22 01 8	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 280	AG	7 280		
	Fonds commercial (1)	AH	887 086	AI		887 086	887 086
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	32 018	AS	32 018		
	Autres immobilisations corporelles	AT	70 036	AU	58 513	11 523	27 104
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	8	CV		8	8
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	93	BE		93	93
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	500	BI		500	500
	TOTAL (II)	BJ	997 020	BK	97 810	899 209	914 791
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	606 192	BY		606 192	583 920
	Autres créances (3)	BZ	15 540	CA		15 540	28 803
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	26 720	CG		26 720	25 947
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	26 899	CI		26 899	29 904
	TOTAL (III)	CJ	675 351	CK		675 351	668 574
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 672 371	1A	97 810	1 574 561	1 583 365
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	500	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le formulaire n° 2022

En Euros.

A.MTEC Audit

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.MTEC AUDIT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500...000.....)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	359 699	337 030
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 646	125 169
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 034 345	1 012 199
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	137	246
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	21 002	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	93 478	81 133
	Dettes fiscales et sociales	DY	353 076	352 260
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	72 522	137 526
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	540 215	571 165
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 574 561	1 583 365
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	540 215	571 165
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.MTEC AUDIT										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 479	FB		FC	1 479	940			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF					
		FG	1 940 993	FH		FI	1 940 993	1 870 581			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 942 471	FK		FL	1 942 471	1 871 521			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	20 339	10 235			
	Autres produits (1) (11)					FQ	30	1			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 962 841	1 881 757		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	583 336	555 956			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 623	24 113			
	Salaires et traitements*					FY	816 209	790 696			
	Charges sociales (10)					FZ	351 950	346 989			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*			GA	11 469	6 304			
			{ - dotations aux provisions			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	71	82			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 789 658	1 724 139		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	173 182	157 617		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	136	218			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	136	218		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 421	2 132			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	2 421	2 132		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 286)	(1 915)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	170 897	155 703			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.MTEC AUDIT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1	3 509	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1	3 509	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 113	2 450	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 113	2 450	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 112)	1 059	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	42 139	31 592	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 962 977	1 885 483	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 838 331	1 760 314	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	124 646	125 169	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	13 942	11 880	
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	20 339	10 235	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	70	70	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
VNC IMMOB CEDEES		4 113			
PRIX CESSION IMMOB				1	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 574 560.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 942 471.31 Euros et dégageant un bénéfice de 124 646.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	894 366		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 018		
Installations générales agencements aménagements divers	10 962		
Matériel de transport	9 716		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 524		
TOTAL	121 220		
Autres participations	8		
Autres titres immobilisés	93		
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	600		
TOTAL GENERAL	1 016 186		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			894 366	894 366
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			32 018	32 018
Installations générales agencements aménagements divers			10 962	10 962
Matériel de transport		9 716		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 450	59 074	59 074
TOTAL		19 166	102 054	102 054
Autres participations			8	8
Autres titres immobilisés			93	93
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			600	600
TOTAL GENERAL		19 166	997 020	997 020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 280			7 280
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 018			32 018
Installations générales agencements aménagements divers	10 962			10 962
Matériel de transport	852	4 752	5 603	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 284	6 717	9 450	47 551
TOTAL	94 115	11 469	15 053	90 531
TOTAL GENERAL	101 395	11 469	15 053	97 810

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	4 752				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 717				
TOTAL	11 469				
TOTAL GENERAL	11 469				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	606 192	606 192	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 452	12 452	
Débiteurs divers	3 088	3 088	
Charges constatées d'avance	26 899	26 899	
TOTAL	649 131	649 131	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	137	137		
Fournisseurs et comptes rattachés	93 478	93 478		
Personnel et comptes rattachés	123 967	123 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 018	75 018		
Impôts sur les bénéfices	8 141	8 141		
Taxe sur la valeur ajoutée	135 121	135 121		
Autres impôts taxes et assimilés	7 862	7 862		
Groupe et associés	2 967	2 967		
Autres dettes	72 522	72 522		
TOTAL	519 213	519 213		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	887 086			887 086	
Total	887 086			887 086	

Ce fonds ne fait pas l'objet d'amortissements.La valeur du fonds n'a pas été dépréciée, l'activité étant stable.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 8 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 6 ans

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 958
Dettes fiscales et sociales	77 233
Total	83 328

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 899
Total	26 899

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	10
Total	18

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2850 euros, décomposés de la manière suivante : honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes et honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	68 331
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		68 331

Hypothèses de calculs retenues

Les indemnités de départ en retraite ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2019 au prorata acquis de l'ancienneté estimée lors du départ en retraite.

Le montant du passif social s'élève à la somme de 68331 € (hors charges sociales).

Le calcul est réalisé selon la méthode rétrospective prorata temporis et en tenant compte des parametres suivants:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- départ initiative salarié
- taux d'actualisation: 2.25%
- table de mortalité: TV 88/90

S.A.S. A.MTEC AUDIT

**Siège social :
10, rue de Bellinière
BP 10006
49800 TRELAZE CEDEX 1**

RCS ANGERS : 493 073 373

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.MTEC AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Fonds commercial » de l'annexe expose la méthode de valorisation du fonds de commerce.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, ils ont été précisés dans la note « Evénements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe.

V. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI. Responsabilité du Commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Haute-Goulaine,
Le 30 septembre 2020.

2AE AUDIT
Commissaire aux comptes

Fanny BAÜLAND
Associée.

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 280	7 280				
	Fonds commercial (1)	887 086		887 086	887 086		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	32 018	32 018				
	Autres immobilisations corporelles	70 036	58 513	11 523	27 104	15 582	57.49
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	8		8	8		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	93		93	93		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	500		500	500		
	Total II	997 020	97 810	899 209	914 791	15 582	1.70
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	606 192		606 192	583 920	22 272	3.81
	Autres créances	15 540		15 540	28 803	13 263	46.05
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	26 720		26 720	25 947	773	2.98
	Charges constatées d'avance (3)	26 899		26 899	29 904	3 005	10.05
	Total III	675 351		675 351	668 574	6 778	1.01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 672 371	97 810	1 574 561	1 583 365	8 804	0.56

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

500

A.MTEC Audit

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000	500 000		
	Réserves				
	Réserve légale	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	359 699	337 030	22 669	6.73
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	124 646	125 169	523	0.42
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 034 345	1 012 199	22 146	2.19
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Conicours bancaires courants	137	246	109	44.23
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 002		21 002	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 478	81 133	12 345	15.22
	Dettes fiscales et sociales	353 076	352 260	815	0.23
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	72 522	137 526	65 004	47.27
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	540 215	571 165	30 950	5.42
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 574 561	1 583 365	8 804	0.56

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 540 215 571 165

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises	1 479		1 479	940	539	57.32
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 940 993		1 940 993	1 870 581	70 412	3.76
Chiffre d'affaires NET	1 942 471		1 942 471	1 871 521	70 951	3.79
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			20 339	10 235	10 104	98.72
Autres produits			30	1	29	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 962 841	1 881 757	81 084	4.31
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			583 336	555 956	27 380	4.92
Impôts, taxes et versements assimilés			26 623	24 113	2 510	10.41
Salaires et traitements			816 209	790 696	25 513	3.23
Charges sociales			351 950	346 989	4 961	1.43
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 469	6 304	5 165	81.93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			71	82	11	13.31
Total des Charges d'exploitation (II)			1 789 658	1 724 139	65 519	3.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			173 182	157 617	15 565	9.88
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	136	218	82	37.67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	136	218	82	37.67
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 421	2 132	289	13.55
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 421	2 132	289	13.55
2. Résultat financier (V-VI)	2 286	1 915	371	19.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	170 897	155 703	15 194	9.76
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	3 509	3 508	99.97
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1	3 509	3 508	99.97
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 113	2 450	1 663	67.86
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	4 113	2 450	1 663	67.86
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 112	1 059	5 171	488.30
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	42 139	31 592	10 547	33.39
Total des produits (I+III+V+VII)	1 962 977	1 885 483	77 494	4.11
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 838 331	1 760 314	78 017	4.43
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	124 646	125 169	523	0.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

13 942 11 880

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 574 560.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 942 471.31 Euros et dégageant un bénéfice de 124 646.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	894 366		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 018		
Installations générales agencements aménagements divers	10 962		
Matériel de transport	9 716		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 524		
TOTAL	121 220		
Autres participations	8		
Autres titres immobilisés	93		
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	600		
TOTAL GENERAL	1 016 186		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			894 366	894 366
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			32 018	32 018
Installations générales agencements aménagements divers			10 962	10 962
Matériel de transport		9 716		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 450	59 074	59 074
TOTAL		19 166	102 054	102 054
Autres participations			8	8
Autres titres immobilisés			93	93
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			600	600
TOTAL GENERAL		19 166	997 020	997 020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	7 280			7 280
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 018			32 018
Installations générales agencements aménagements divers	10 962			10 962
Matériel de transport	852	4 752	5 603	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 284	6 717	9 450	47 551
TOTAL	94 115	11 469	15 053	90 531
TOTAL GENERAL	101 395	11 469	15 053	97 810

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	4 752				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 717				
TOTAL	11 469				
TOTAL GENERAL	11 469				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	606 192	606 192	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 452	12 452	
Débiteurs divers	3 088	3 088	
Charges constatées d'avance	26 899	26 899	
TOTAL	649 131	649 131	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	137	137		
Fournisseurs et comptes rattachés	93 478	93 478		
Personnel et comptes rattachés	123 967	123 967		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 018	75 018		
Impôts sur les bénéfices	8 141	8 141		
Taxe sur la valeur ajoutée	135 121	135 121		
Autres impôts taxes et assimilés	7 862	7 862		
Groupe et associés	2 967	2 967		
Autres dettes	72 522	72 522		
TOTAL	519 213	519 213		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	887 086			887 086	
Total	887 086			887 086	

Ce fonds ne fait pas l'objet d'amortissements.La valeur du fonds n'a pas été dépréciée, l'activité étant stable.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 8 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 6 ans

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 958
Dettes fiscales et sociales	77 233
Total	83 328

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 899
Total	26 899

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	10
Total	18

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2850 euros, décomposés de la manière suivante : honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes et honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	68 331
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		68 331

Hypothèses de calculs retenues

Les indemnités de départ en retraite ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2019 au prorata acquis de l'ancienneté estimée lors du départ en retraite.

Le montant du passif social s'élève à la somme de 68331 € (hors charges sociales).

Le calcul est réalisé selon la méthode rétrospective prorata temporis et en tenant compte des paramètres suivants:

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- départ initiative salarié
- taux d'actualisation: 2.25%
- table de mortalité: TV 88/90

A.MTEC AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège social : 10 rue de Bellinière – BP 10006 – 49800 TRELAZE CEDEX 1
RCS ANGERS 493 073 373

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Haute-Goulaine,
Le 30 septembre 2020.


2AE AUDIT
Commissaire aux comptes
Fanny BAULAND,
Associée.